

**Conseil économique et social**

Distr. générale
25 août 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Cinquante-huitième session**

Genève, 12-14 novembre 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Réseau européen de voies navigables:**Inventaire des principaux goulets d'étranglement**

et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E

(Résolution n° 49 révisée)

Ajouts et amendements à la Résolution n° 49 révisée**Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au module 5: transport par voie navigable, paragraphe 5.2, du programme de travail pour 2014–2015 (ECE/TRANS/2014/23) adopté par le Comité des transports intérieurs le 27 février 2014.
2. À sa quarante-cinquième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a approuvé les amendements à la Résolution n° 49 révisée reçus par le secrétariat (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/90, par. 14).
3. Le Groupe de travail des transports par voie navigable est invité à examiner et adopter les projets d'ajouts et amendements à la Résolution n° 49 révisée reproduits ci-après, avant l'adoption d'une nouvelle série d'amendements à la Résolution. Les modifications au texte existant apparaissent en caractères gras pour les ajouts et en caractères biffés pour les suppressions.



II. Amendements à l'annexe à la Résolution n° 49 révisée

4. Au chapitre III (Principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E par pays), pour le Bélarus, *modifier* la liste de goulets d'étranglement stratégiques *comme suit*¹:

Pripyat (E 40), de Stakhovo à Pkhov – faible tirant d'eau maximum (~~1,35~~ **1,40** m);

Pripyat (E 40), de Pkhov à la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine – faible tirant d'eau maximum (~~1,30~~ **1,50** m).

5. Au chapitre III (Principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E par pays), pour la Lituanie, *ajouter* à la liste des goulets d'étranglement stratégiques:

Lituanie;

Liaisons manquantes: néant;

Goulets d'étranglement structurels: Niéman (E 41), de Kaunas à Jurbarkas et de Jurbarkas à Klaipeda – profondeur insuffisante du chenal (1,20 m et 1,50 m respectivement). **Sur une section du chenal de Kaunas longue de 12,5 km, la profondeur est inférieure à 1,20 m;**

Goulets d'étranglement stratégiques: néant.

¹ Cet amendement annule et remplace ceux figurant au paragraphe 2 du document ECE/TRANS/SC.3/144/Rev.2/Add.1, aux points 4 et 5 de la liste.